



### **3. VOTE DES BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

- **Budget communal.**

Monsieur le Maire présente le budget communal au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des programmes pour la section d'investissement.

➤ Le conseil municipal après en avoir délibéré vote :

Pour la section de fonctionnement d'un montant de : 646703,20€  
À l'unanimité (14 pour / 0 contre)

Pour la section d'investissement d'un montant : 873708,55€  
A l'unanimité (14 pour / 0 contre)

- **Budget assainissement.**

Monsieur le Maire présente le budget communal au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des programmes pour la section d'investissement.

➤ Le conseil municipal après en avoir délibéré vote :

Pour la section de fonctionnement d'un montant de : 84224,00€  
À l'unanimité (14 pour / 0 contre)

Pour la section d'investissement d'un montant : 90243.00€  
A l'unanimité (14 pour / 0 contre)

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION SPECIFIQUE « RESERVE PARLEMENTAIRE »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer deux demandes de subvention dans le cadre de la dotation spécifique parlementaire nommée « réserve parlementaire » pour l'année 2017, pour un dossier concernant :

- Les travaux à effectuer dans le cadre du PPMS (plan particulier de mise en sécurité) suite aux menaces terroristes sur le renforcement de la sécurité de l'école pour un montant HT de 3 910.23 €
- L'achat d'un tableau numérique interactif tactile pour l'école communale d'un montant HT de 6 242 €.

➤ Le conseil municipal après en avoir délibéré vote :

A l'unanimité (14 pour /0 contre)

Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès du Ministère de l'Intérieur.

## 5. DEMANDES DE PRETS

### A. PRÊT A TAUX BONIFIE PROGRAMME 2017

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le département a décidé de reconduire en 2017, le dispositif de bonification de prêts aux communes en partenariat avec la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin avec un montant maximum de prêt porté à 6000 €. Compte tenu du critère de richesse fiscale de notre Commune, la commune de Royères peut solliciter un prêt de 6000 € dans les conditions suivantes :

- Objet du prêt : travaux d'équipement

Taux d'intérêt avant bonification du département : 1.75 %

Taux d'intérêt après bonification du département : 0.25%

Durée : 10 ans

Périodicité : annuelle

Frais de dossier : 50 €

Le prêt servira à financer des travaux de sécurité à l'école qui sont à effectuer dans le cadre du PPMS suite aux menaces terroristes et pour l'achat d'un écran numérique interactif tactile pour l'école.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré vote :  
A l'unanimité (14 pour /0 contre)  
Pour solliciter un prêt de 6000 € bonifié par le département.

Mandate, Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec le département.

### B. PRET DE 90 000 € POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le besoin de financement des opérations d'investissement, soit les travaux d'aménagement du Centre Bourg.

Pour le financement de ces opérations, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant de 90 000 € qui servira à financer les travaux d'aménagement du Centre Bourg et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 90 000 €

Durée de la période d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Taux annuel fixe : 1.55 %

Amortissement : constant

Frais de dossier : 0.00€

À cet effet, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré vote :  
A l'unanimité (14 pour /0 contre)

### **C. MISE EN PLACE D'UN PRET A COURT-TERME DE TRESORERIE- AVANCE DE TVA**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le besoin de financement des opérations d'investissement, soit les travaux d'aménagement du Centre Bourg.

Pour le financement de ces opérations, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant de 60 000 € qui servira à financer les travaux d'aménagement du Centre Bourg et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 60 000 €

Durée de la période d'amortissement : 24 mois

Paiement des intérêts à l'échéance :

1<sup>ère</sup> échéance : 360 € (intérêts)

2<sup>me</sup> échéance : 60 360 € (capital et intérêts)

Taux fixe : 0.60 %

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré vote :  
A l'unanimité (14 pour /0 contre)

### **D. MISE EN PLACE D'UN PRET A COURT-TERME DE TRESORERIE**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le besoin de financement des opérations d'investissement, soit l'acquisition de la maison FRAISSEIX du Centre Bourg.

Pour le financement de ces opérations, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant de 110 000 € qui servira à financer l'acquisition de la maison Fraisseix du Centre Bourg et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 110 000 €

Durée de la période d'amortissement : 24 mois

Paiement des intérêts à l'échéance :

1<sup>ère</sup> échéance : 660 € (intérêts)

2<sup>me</sup> échéance : 110 660 € (capital et intérêts)

Taux fixe : 0.60 %

Amortissement : constant

Frais de dossier : 0.00€

À cet effet, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré vote :  
A l'unanimité (14 pour /0 contre)

## **E. PRET DE 50 000 € POUR L'ACHAT DE LA MAISON FRAISSEIX DU CENTRE BOURG DE ROYERES.**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le besoin de financement des opérations d'investissement, soit l'acquisition de la Maison FRAISSEIX du Centre Bourg.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant de 50 000 € qui servira à financer l'achat de la maison FRAISSEIX du Centre Bourg et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 50 000 €

Durée de la période d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Taux annuel fixe : 1.55 %

Amortissement : constant

Frais de dossier : 0.00€

À cet effet, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré vote :  
A l'unanimité (14 pour /0 contre)

## **6. ADHESION FOURRIERE ANIMALE (SPA)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.211-24 du Code Rural et de la pêche maritime qui prévoit à son alinéa premier, que « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune ». La plupart des communes du département de la Haute-Vienne ne remplissent pas en propre cette compétence mais ont signé une convention avec la Société de Protection des Animaux (S.P.A.), située à Couzeix. Cette association remplit ainsi cette obligation communale en contrepartie d'une participation financière. Cette dernière est fixée à 0.60€ x 849 HAB. soit 509.40 € arrondi à 510 € pour l'année 2017.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré vote :  
A l'unanimité (14 pour /0 contre).

Mandate Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et de participer à hauteur de 510 € représentant le montant de la redevance fourrière pour l'année 2017.

## **7. DEMANDES D ADHESIONS ET DEMANDES DIVERSES DE SUBVENTIONS.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité (14 pour /0 contre) de ne pas accorder d'adhésions et de subventions supplémentaires à celles déjà accordées aux associations de la commune. La somme allouée pour 2017 sera de 4592 € ainsi que le prêt de salles. (Certaines associations ont le prêt de la salle uniquement).

ACVG.FNACA.APE.LES PETITS EPIS DE ROYERES.LES EPIS DE ROYERES.UNION CYCLISTE ROYERES ST LEONARD.ECHANGES CULTURELS.COMITE DE JUMELAGE NOBLAT AIGUES VIVES.COMITE D'ANIMATION. SAPEURS POMPIERS DE ST LEONARD.COMICE AGRICOLE. LES JEUNES AGRICULTEURS. AAPPMA. FOYER RURAL.LES RESTOS DU CŒUR.LA LIGUE CONTRE LE CANCER. ACCA de ROYERES

### **Questions diverses.**

Le tableau de présence pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles, le 23/04/2017 et 07/05/2017.

**La séance est levée à 21h14mn.**